



Que faire de ma commande d eolienne suite à un redressement

Par **david0822**, le **10/06/2011 à 20:00**

Bonjour ,

j ai commandé le 20/04/2011 une éolienne au sein d une entreprise qui je viens de l apprendre ce jour est en redressement depuis le 17/05.

ils sont venus faire le génie civil il va y avoir 3 semaines et doivent venir le 12 pour installer l eolienne .

si cette entreprise finit en liquidation , je n aurai plus de garantie .

ayant fait un financement qui en theorie ne doit intervenir qu en cas de pose du chantier , je me demande s il est encore possible d annuler ma commande .

ma question est precipitée mais je suis tres presse par le temps car ils doivent venir mardi me poser l eolienne .

merci

Par **Domil**, le **10/06/2011 à 20:21**

non, vous ne pouvez pas, en plus il y a début d'exécution.

Je doute qu'ils acceptent à l'amiable et une entreprise en rj ne finit pas toujours en lj

Par **david0822**, le **10/06/2011 à 20:23**

merci